



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

Nouvelles estivales

28 Juin 2011

“Le Canada et l’UE concluent une entente d’équivalence biologique”

Cette annonce est publiée sur le site Web Fruit.net.

“L’examen des règles pour la production biologique et les systèmes de contrôle des deux parties a mené à la conclusion que, dans l’UE et au Canada, les règles qui régissent la production et le contrôle des produits agricoles biologiques sont équivalentes, » a énoncé la Commission européenne dans une déclaration faite vendredi le 24 juin dernier. Par conséquent, les produits biologiques circuleront librement entre les deux juridictions. L’établissement de cette entente avant la fin de la [Politique sur la stratégie de conformité et d’application](#) est particulièrement important : les producteurs canadiens n’auront plus à obtenir le certificat de conformité à la norme EU pour exporter leurs produits dans l’UE et les importateurs des produits biologiques de l’UE n’auront pas à requérir que les produits soient certifiés à la norme biologique canadienne. Il est important pour le Canada que son régime biologique soit reconnu et validé par des juridictions de cette importance. Une information plus détaillée sera bientôt divulguée!

Pas de certification à la norme NOP au Canada: les États-Unis fidèles à l’Entente d’équivalence Canada/États-Unis

Lors d’une rencontre entre les représentants du Bureau Bio-Canada (BBC), du National Organic Program des É.U. (NOP) et de la Filière biologique du Québec (FBQ) tenue le 23 juin à Lévis, [Miles Davis, administrateur adjoint du NOP](#), a déclaré sans équivoque que la certification NOP n’est plus permise pour certifier les produits biologiques cultivés au Canada; c’est le commentaire qu’il a émis après avoir été informé que plusieurs acheteurs américains et asiatiques requéraient toujours la certification à la norme NOP pour les produits canadiens qu’ils importent.

L’administrateur adjoint du NOP a réaffirmé que l’information et la communication étaient les éléments-clé de l’implantation intégrale de l’Entente d’équivalence et que les marchands doivent se conformer aux règles qui régissent l’import/export. Certaines aspects de l’entente touchant le commerce des ingrédients seront précisés lors de la tenue prochaine de sessions de travail des représentants du BBC et du NOP.

Le sirop d’érable biologique: les normes du Canada et des États-Unis ne sont pas perçues comme étant équivalentes

Les acériculteurs du Québec ont également rencontré Miles McEvoy, le BBC et la FBQ le 23 juin afin de discuter des écarts entre les normes canadienne et américaine pour la production de sirop

d'érable biologique. Ces écarts étaient déjà identifiés lorsque l'Entente d'équivalence Canada/États-Unis a été signée en juin 2009, mais le secteur avait décidé de ne pas les inclure dans l'entente et de plutôt travailler à les atténuer. La production américaine de sirop d'érable était plutôt faible en comparaison de la production canadienne et les écarts n'étaient pas perçus comme étant critiques. Mais la production américaine est en hausse; et les acériculteurs du Québec exigent maintenant que ces écarts entre les deux normes soient révisés; ces écarts sont principalement liés à la gestion des entailles, aux exigences relatives aux équipements et aux opérations de nettoyage. Des experts et producteurs de sirop d'érable des deux pays se rencontreront pour évaluer comment ces écarts pourraient être aplanis.

Comité d'interprétation des normes: l'ACIA et la FBC signent le contrat 2011-2012

Le Comité d'interprétation des normes (CIN) est de retour à la table de travail : le contrat pour 2011-2012 est signé et les [membres du CIN](#) répondent à nouveau aux questions des exploitants biologiques. L'équipe est dynamique, bien informée et les réponses sont régulièrement publiées sur le [site Web du BBC](#). Les questions doivent être adressées au BBC, conformément aux directives décrites dans le [Manuel d'opération du BBC](#).

info@organicfederation.ca

www.organicfederation.ca